



Les distributeurs préparent la fin des sacs plastique

publié le 31/12/2015

Descriptif :

Un article sur Les Echos.fr

L'interdiction légale a été repoussée à fin mars. Mais le mouvement déjà bien engagé se poursuivra dès janvier. [🔗](#)

Ce n'est pas une révolution, mais la poursuite d'une évolution commencée depuis 2003. Pour autant, cela va forcer les consommateurs qui ne l'auraient pas déjà fait à changer leurs habitudes. Les sacs plastique à usage unique ne seront plus distribués aux caisses des supermarchés en 2016. La mesure inscrite dans la loi sur la transition énergétique qui a été promulguée en août devait initialement prendre effet dès le 1er janvier. Elle a été repoussée à la fin mars. « Nous avons reçu un avis circonstancié de la Commission européenne, qui bloque la publication du décret de trois mois jusqu'au 28 mars », a expliqué à l'AFP un porte-parole du ministère de l'Ecologie, confirmant une information du « Journal du dimanche ». Mais du côté de chez Ségolène Royal, on compte bien que le mouvement commence dès le début de l'année. Même si, jusqu'à la publication du décret, les contrevenants ne pourront pas faire l'objet de sanctions. « La loi est claire et chacun peut la respecter, sans attendre la publication du décret d'application ni l'application de sanction », a réagi lundi la ministre dans un communiqué.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.